

considérablement accrue, si bien qu'un grand nombre de travailleurs de la mine Florence ont été employés immédiatement et que peu de temps après la fermeture de la mine Florence tous les hommes mis à pied travaillaient à la houillère Princess, qui n'est située qu'à environ trois milles de chez eux.

Je pourrais ajouter que la *Bras d'Or Coal Company*, dans ma circonscription, a aussi obtenu des prêts aux termes de la présente loi, pour lui permettre d'étendre et d'améliorer l'exploitation de ses houillères. Il semblerait donc que l'industrie charbonnière se soit stabilisée dans une certaine mesure en Nouvelle-Écosse. En 1961, la production globale s'établissait à un peu plus de 4,300,000 tonnes, et tout indique qu'elle se maintiendra à peu près au même niveau cette année; or il ne faut pas oublier qu'une troisième mine a été fermée en août dernier.

Pour ce qui est de l'embauche, la fermeture de cette dernière mine a soulevée le problème le plus difficile de tous. Les employés déplacés n'ont pu être intégrés dans l'effectif ouvrier des autres charbonnages et la mutation de ceux qu'on appelle les employés permanents, de cette mine dans d'autres mines, a entraîné quelques difficultés. Pour aider à résoudre le problème, le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse a institué un régime de pension pour les houilleurs de 60 à 65 ans de la région de New-Waterford, en vertu duquel ceux qui ont 60 ans révolus sont admis à la retraite. Ils sont remplacés par les hommes devenus disponibles par suite de la fermeture de cette dernière mine. Sauf erreur, près de 300 hommes ont profité du régime, qui aide beaucoup à résoudre le problème, et le gouvernement fédéral a collaboré avec la province au financement du programme.

J'exhorte le gouvernement, et j'espère que le ministre m'entend, à accorder, par l'entremise de l'Office national du charbon et en vertu des dispositions du bill à l'étude, toute l'aide et la collaboration possible à la *Dominion Coal Company* si jamais elle manifeste le désir de construire un lavoir à charbon, comme elle avait envisagé de le faire il y a quelques années.

En un mot, si la mine produit du meilleur charbon, elle augmentera ses ventes et, partant, donnera plus de travail à nos mineurs de charbon.

Les modifications contenues dans le bill n'intéresseront, que je sache, aucune société de la Nouvelle-Écosse en ce qui a trait au taux minimum de remboursement, mais le bill ne manquera pas d'être utile, à propos du remboursement, quand on aura obtenu un second emprunt avant le plein remboursement du premier.

Je tiens à dire, en terminant, que les chefs des Mineurs unis du 26^e district, en particulier le président, M. William Marsh, M. Stephen Dolhanty, M. Michael Higgins et M. John Delaney, ainsi que le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la *Dominion Coal Company*, méritent d'être hautement félicités de tout ce qu'ils ont fait pour alléger une situation qui aurait pu devenir beaucoup plus grave.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais citer un passage d'une déclaration qu'a formulée récemment le président Marsh et que je puise au *Post* du Cap-Breton, numéro du 29 octobre. Il s'agit du compte rendu d'un discours que M. Marsh a prononcé devant les membres de la succursale de Princess des Mineurs unis d'Amérique. Je suis certain qu'il songeait à la loi sur l'aide à la production du charbon et à d'autres mesures. Voici le texte de l'article:

Dans le tableau encourageant qu'il a brossé, le président Marsh a fait état de la stabilité que la *Dosco* a établie dans la région de Sydney-Mines et de Florence. Au cours de l'année qui a suivi la fermeture de la houillère Florence, tous les employés en service permanent ou temporaire de cette mine, jouissant d'une bonne santé, ont été embauchés à la houillère Princess, ainsi que les employés temporaires de cette dernière houillère qui avaient été mis à pied au moment de la fermeture de la houillère Florence.

À propos de la fermeture de la houillère n^o 16 à New-Waterford, le chef syndical a déclaré que le programme de pensions du gouvernement provincial réussit magnifiquement à amortir les contrecoups qu'on prévoyait. Jusqu'ici, a-t-il déclaré, 290 mineurs qui tombent dans la catégorie admissible ont présenté des demandes, ce qui laisse le terrain libre à 290 mineurs qui auraient été évincés...

Il a dit que le versement de 30c. que le gouvernement fédéral accorde dans la région non subventionnée de l'Est a eu des effets très favorables et semble prometteur pour la vente du charbon produit.

J'espère que le ministre jugera à propos, avant la fin de la présente session, de présenter d'autres mesures qui aideront vraiment l'industrie du charbon.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je serai très bref, imitant en cela la tendance qu'ont manifestée ce soir les préopinants. Je tiens d'abord à exprimer les regrets du député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen), qui comptait participer au débat suscité par la deuxième lecture du bill, mais que la maladie retient à la maison. Le ministre des Mines et des Relevés techniques, lorsqu'il a présenté la résolution qui a précédé le projet de loi, a expliqué les objets du bill visant à modifier la loi sur l'aide à la production du charbon.

Les modifications que comporte le bill sont d'importance secondaire, puisqu'elles tendent à réduire le taux minimum de remboursement lorsque la mine à l'égard de laquelle le